

COMPRENDRE

Le traité transatlantique

un pacte avec les loups

Laurence Hoeffling,
animatrice du pôle
Europe international
cie la FNME-CGT explique
en quoi le traité transatlantique
modifiera en profondeur
la politique économique
et sociale européenne.

Qu'est ce que le Pacte transatlantique sur le commerce et l'industrie (PTCI) ?

Laurence Hoeffling: L'Union européenne et les États-Unis ont entamé, depuis le 8 juillet 2013, des négociations afin d'aboutir à un accord de libre-échange. Ce Pacte transatlantique sur le commerce et l'investissement (Tafta, PTCI ou TTIP en anglais) devrait être mis en place à l'horizon 2015.

L'accord de partenariat transatlantique prévoit la libéralisation réciproque du commerce des biens et services ainsi que des règles commerciales. Il vise, selon le Parlement européen, à « *une harmonisation progressive des réglementations et de la reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur* ».

En quoi le secteur de l'Énergie français est-il concerné ?

L. H. : L'essentiel de la négociation porte sur la levée des obstacles en matière de réglementation et de normes, sur la diminution des barrières non-tarifaires : normes et standards techniques, régulation dans les services, privatisation des services publics, accès aux marchés publics, investissement.

L'énergie est l'un des secteurs du champ de la négociation. Deux enjeux sont concernés : la privatisation du service public de l'énergie et l'interdiction par les États des gaz de schiste qui pourrait être levée.

Comment se positionne la CGT par rapport à ces négociations ?

L. H. : L'accord tel qu'il est négocié aujourd'hui comporte entre autres des risques en matière fiscale, en termes de protection du consommateur, des risques de dérégulation, et bien sûr, des risques sociaux et sur le service public.

Il y a un véritable risque d'amointrissement des droits des travailleurs puisque les droits de représentation collective des travailleurs s'arrêteront aux frontières. La CGT appelle le gouvernement français à rejeter clairement ce traité en l'état. Les pouvoirs publics doivent conserver leurs prérogatives souveraines quant à la définition des normes et des lois protectrices de l'intérêt général. Une coalition d'organisations de la société civile de toute l'UE s'est mise en place pour lutter contre ce projet. Une première déclaration conjointe a été faite en mai. Des manifestations sont organisées et le groupe de pression intervient à tous les niveaux possibles pour faire barrage à ce traité.

Propos recueillis par **Jérémy Attali**

REPÈRES Un traité pour l'emploi ?

Pendant que le premier ministre britannique annonçait que le Tafta permettrait de créer « deux millions d'emplois », les études sur l'impact qu'aurait la signature du traité divergeaient.

Plusieurs associations et syndicats s'appuient en effet sur des études réalisées sur la zone de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique lancée en 2003 (l'Alena) mettant en exergue la destruction nette de près de 900 000 emplois. L'Alena eut donc l'effet inverse que prévu sur l'économie américaine. Un autre rapport très critique du Parlement européen avance que les prévisions des défenseurs du Tafta oublient les secteurs les plus fragiles comme l'agriculture, la métallurgie ou les transports, pour ne mettre en lumière que les bénéfices attendus de ce partenariat et les « règles qui deviendraient moins contraignantes » dans le secteur de la santé, de l'excellence industrielle ou du luxe. Moins contraignantes, mais pour qui ?

Site officiel du collectif national unitaire stop TAFTA (85 collectifs locaux – 82 collectivités « hors TAFTA ») :

<https://www.collectifstopafta.org/citoyen-nes/>